DÉLAI DE SAISIE DES VACCINS



Il est recommandé de saisir les vaccins la journée même où ils ont été administrés.

Selon le règlement ministériel d'application de la Loi sur la santé publique, le délai maximal de saisie est de 2 jours ouvrables suivant l'administration du vaccin.

RECHERCHER UN USAGER DANS LE REGISTRE

- 1. Rechercher par le numéro d'assurance maladie (NAM).
- 2. Si c'est infructueux, tenter une recherche par **nom, prénom et date de naissance.**
 - S'il ne s'agit pas de la première dose, effectuer des recherches supplémentaires pour identifier le bon dossier usager et ajouter le vaccin dans le profil existant.
 - Au besoin, effectuer la recherche dans la version régulière SI-PMI Panorama.
- 3. Si aucun résultat ne s'affiche, créer alors un nouvel usager.
 - S'assurer de compléter tous les renseignements (incluant les noms des parents, adresse complète avec code postal).



Objectif: Éviter la création de doublons, ce qui est essentiel pour garantir le bon appariement des usagers avec la RAMQ.

La création de doublons peut rendre difficile l'obtention de la **preuve de vaccination électronique** pour la COVID-19.

La saisie de l'adresse et du code postal est importante, car ces informations sont utilisées pour produire les indicateurs de couverture vaccinale par région de résidence.

USAGERS APPARIÉS À LA RAMQ



Aucune modification n'est autorisée pour les usagers appariés.

* La coche « ✓ » confirme l'appariement de l'usager.

Toute modification apportée aux renseignements des usagers appariés peut entrainer une perte de l'appariement à la RAMQ et des discordances avec d'autres systèmes d'information du réseau de la santé.



En cas d'information erronée ou manquante, l'usager **doit** mentionner l'erreur à la RAMQ **directement** et demander sa correction.

USAGERS SANS NAM ou NON APPARIÉS À LA RAMQ

- Vérifier et/ou corriger le nom, prénom et date de naissance de l'usager.
- 2. Ajouter ou corriger les noms des parents.
- 3. Inscrire ou corriger l'adresse de résidence complète avec code postal.
- 4. Pour les usagers avec NAM mais non appariés, vérifier et/ou corriger le **NAM**.



Si ces étapes sont omises, les usagers ne seront pas en mesure d'obtenir leur **preuve de vaccination électronique** pour la COVID-19.

La bonification/correction des données permettra de réussir un appariement à la RAMQ.



Prévoir des étapes dans votre processus pour cette clientèle.

2024-09-18 Page 1 sur 4

USAGERS EN DOUBLE DANS LE REGISTRE

Si, lors de la recherche de l'usager, on trouve plus d'un profil :

- 1. Noter les ID usagers qui correspondent au même usager.
- 2. Adresser une demande de fusion au Superutilisateur SI-PMI de votre établissement.
- 3. S'assurer d'inscrire le vaccin dans le profil le plus complet (ex. celui avec NAM et/ou apparié à la RAMQ) en attendant la fusion (si celleci ne peut pas être effectuée immédiatement).



Prévoir des étapes dans votre processus ou un canal de communication avec les superutilisateurs SI-PMI de votre établissement. Ces utilisateurs doivent avoir accès à la version régulière SI-PMI Panorama avec le rôle IMM-Superutilisateur.



Si ces étapes sont omises, les usagers ne seront pas en mesure d'obtenir une **preuve de vaccination électronique** pour la COVID-19 conforme.

NOM DE FAMILLE DE L'USAGÈRE

Pour éviter la création de doublons, inscrire le nom de jeune fille de l'usagère lorsque non apparié à la RAMQ.

Le nom de famille des usagères doit correspondre au nom de jeune fille tel qu'inscrit sur la carte d'assurance maladie de la RAMQ et qui est utilisé pour générer le NAM.



En règle générale, le nom marital est fourni sur la carte d'assurance maladie à titre d'information seulement et il n'est pas consigné dans les systèmes d'information du réseau de la santé. Il n'est pas autorisé d'ajouter le nom du conjoint dans SI-PMI.

CONTRIBUTEUR D'UN AUTRE ORDRE PROFESSIONNEL

Les professionnels habilités présents dans le registre sont les médecins, les infirmières, les sages-femmes, les inhalothérapeutes et les pharmaciens.

Les infirmières auxiliaires qui sont autorisées à contribuer à la vaccination sont également présentes dans le registre.

Les **contributeurs à la vaccination** appartenant à d'autres ordres professionnels ne sont **pas présents** dans le registre. Dans ce cas :

- Sélectionner « Contributeur à la vaccination » au champ « Vaccinateur ».
- Saisir le nom complet, titre d'emploi et numéro de permis du contributeur au champ « **Commentaires** ».

LIEU DE VACCINATION

- Le Lieu de vaccination (LDS) doit correspondre à l'installation où la vaccination <u>est réalisée</u> (ex. : CHSLD, RPA, hôpital, GMF, pharmacie, etc.).
- Pour les <u>exceptions</u> comme le domicile, milieu carcéral, se référer au Tableau d'aide pour la sélection du lieu de vaccination (LDS).

S'assurer de valider la région (2 premiers chiffres du nom du LDS).

Ex.: 03 CENTRE D'HEB. BELLERIVE



La saisie du **bon** lieu de vaccination (LDS) est importante, car il est utilisé pour produire les indicateurs de couverture vaccinale.



Astuce : Le « % » peut être utilisé pour faciliter la recherche des LDS.

LIEU DE VACCINATION MANQUANT

- CHSLD ou RPA absent ⇒ contacter le Centre de services de l'INSPQ.
- Établissement « non traditionnel » absent ⇒ contacter le Centre de services de l'INSPQ.
- Tout autre lieu de vaccination ⇒ saisir l'installation à laquelle le vaccinateur est rattaché.

2024-09-18 Page 2 sur 4

RAISONS D'ADMINISTRATION

RAISON D'ADMINISTRATION COVID-19/INFLUENZA

La raison d'administration est **obligatoire** pour les agents suivants :

COVID-19 Influenza, dcaT Variole VRS Zona

Une seule raison d'administration peut être saisie par vaccin.

Raison d'administration

01 - COVID-19/Influenza - Résident en CHSLD

02 - COVID-19/Influenza - Résident en RPA

03 - COVID-19/Influenza - Femme enceinte

04 - COVID-19/Influenza - Travailleur de la santé

05 - COVID-19/Influenza - Maladie chronique

06 - COVID-19/Influenza - Autres raisons

07 - VRS - Résident en CHSLD

08 - VRS - Résident en RPA

09 - VRS - Autres raisons

10 - dcaT - Femme enceinte

11 - dcaT - Autres raisons

12 - Mpox - préexposition - Immunodéprimé

13 - Mpox - préexposition - Non immunodéprimé

14 - Mpox - POST-exposition – Immunodéprimé

15 - Mpox - POST-exposition - Non immunodéprimé

16 - Variole - Autres raisons

17 - Zona - Immunodéprimé

18 - Zona - Autres raisons

Raison d'administration obligatoire pour le VRS

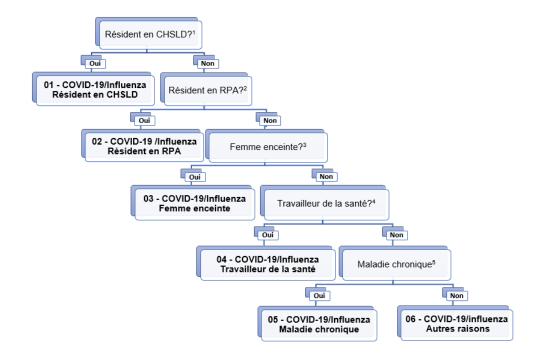
La raison d'administration est obligatoire pour le VRS, sélectionner une des raisons suivantes :

07 - VRS - Résident en CHSLD

08 - VRS - Résident en RPA

09 - VRS - Autres raisons

Le VRS correspond à l'agent à sélectionner pour le vaccin contre le virus respiratoire syncytial (VRS) chez l'adulte et la raison d'administration est obligatoire. Alors que l'agent Ac-VRS correspond à l'anticorps monoclonal contre le VRS chez le nourrisson, pour lequel il n'y a pas de raison d'administration à saisir.



- Résident en CHSLD peu importe l'âge ou la condition médicale
- Résident en RPA peu importe l'âge ou la condition médicale
- Femme enceinte peu importe le trimestre de grossesse ou la condition médicale
- Travailleur de la santé peu importe la condition médicale
- Maladie chronique peu importe l'âge de l'usager

2024-09-18 Page 3 sur 4

TABLEAU - SÉLECTION DU LIEU DE VACCINATION

Public - CISSS / CIUSSS

Lieu de vaccination	Organisation à saisir	Lieu à saisir
Vaccination par le CISSS/CIUSSS dans les installations du CISSS/CIUSSS. Ex.: CLSC, hôpital	CISSS/CIUSSS Ex.: 03 CIUSSS DE LA CAPITALE	Installation où la vaccination est réalisée Ex.: 03 CLSC DE BAIE-ST-PAUL Ex.: 03 CENTRE D'HEB. BELLERIVE
Centre d'hébergement en soins de longue dur (CHSLD)	Public: CISSS/CIUSSS Ex.: 03 CIUSSS DE LA CAPITALE Privé: CHSLD Ex.: 06 CHÂTEAU SUR LE LAC	Installation où la vaccination est réalisée Ex.: 03 CENTRE D'HEB. BELLERIVE Ex.: 06 CHÂTEAU SUR LE LAC
Résidence Privée pour Aînés (RPA)	RPA Ex.: 03 RÉSIDENCE JAZZ STE- FOY	Installation où la vaccination est réalisée Ex.: 03 RÉSIDENCE JAZZ STE- FOY
Écoles primaires et secondaires (publiques ou privées)	CISSS/CIUSSS Ex.: 03 CIUSSS DE LA CAPITALE	École où la vaccination scolaire est réalisée Ex. : S 03 École de la Passerelle
Cégeps et universités	Cégep / Université si présent dans le registre, sinon saisir CISSS/CIUSSS Ex.: 03 Cégep / Université	Cégep / Université si présent dans le registre, sinon saisir l'installation à laquelle le vaccinateur est rattaché Ex.: 03 Cégep / Université
Ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF)	RI si disponible, sinon saisir CISSS/CIUSSS	Installation où la vaccination est réalisée si disponible, sinon saisir le LDS RI-RTF générique du territoire Ex.: 03 RI-RTF de la Capitale-Nationale
Domicile	CISSS/CIUSSS	Saisir le LDS SAD générique du territoire Ex.: 03 SAD de la Capitale- Nationale
Clinique de vaccination saisonnière	CISSS/CIUSSS	Installation à laquelle le
Autres lieux	Ex. : 03 CIUSSS DE LA CAPITALE	vaccinateur est rattaché Ex.: 03 CLSC DE BAIE-ST-PAUL
Centres de la petite enfance (CPE)		
Milieu carcéral	Milieu carcéral si disponible, sinon saisir CISSS/CIUSSS	Milieu carcéral où la vaccination est réalisée si disponible, sinon saisir l'installation à laquelle le vaccinateur est rattaché.

Évènement d'envergure (Nécessitant une convergence de différentes ressources/organismes dans un évènement de sécurité civile (ex. : inondation, etc.))	Région Ex. : 03 RÉGION, Québec, Québec	Région où l'événement a eu lieu Ex. : 03 RÉGION, Québec, Québec
Vaccination contre la COVID-19 dans un établissement « non traditionnel »	CISSS/CIUSSS Ex.: 03 CIUSSS DE LA CAPITALE	Installation où la vaccination est réalisée De nouveaux LDS « non traditionnels » seront ajoutés au registre, au besoin.

Public - Hors CISSS / CIUSSS (établissements non fusionnés, ou non visés par la Loi)

Lieu de vaccination	Organisation à saisir	LDS à saisir
Vaccination dans un <u>établissement</u> non fusionné ou non visé par la Loi	Organisation Ex.: 06 CHU SAINTE-JUSTINE	Installation où la vaccination est réalisée
Ex.: Hôpital Sainte-Justine		Ex.: 06 CHU SAINTE-JUSTINE

Privé

Lieu de vaccination	Organisation à saisir	LDS à saisir
Pharmacie, clinique voyage, GMF, santé au travail, bureau de santé	Installation où la vaccination est réalisée :	Installation où la vaccination est réalisée :
des cégeps, universités ou entreprises privées, RPA	Ex.: 03 GMF CITE VERTE Ex.: 03 RÉSIDENCE JAZZ STE-FOY	Ex.: 03 GMF CITE VERTE Ex.: 03 RÉSIDENCE JAZZ STE- FOY

Hors Québec et Inconnu

Lieu de vaccination	Organisation à saisir	LDS à saisir
Hors Québec, Inconnu	Hors Québec, Inconnu	Hors Québec, Inconnu
Pays connu autre que le Canada	Tous les pays disponibles Ex. : PAYS États-Unis Ex. : PAYS Mexique	Tous les pays disponibles Ex. : PAYS États-Unis Ex. : PAYS Mexique

SOUTIEN POUR DES QUESTIONS OU DIFFICULTÉS

Contactez le Centre de services de l'INSPQ:

Courriel: soutien.sipmi@inspq.qc.ca

Téléphone: 418 654-3020

Téléphone sans frais: 1844654-3020

2024-09-18 Page 4 sur 4